

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 4 avril 2016 relative à une demande d'agrément

NOR : *INTV1610198S*

Par décision du ministre de l'intérieur en date du 4 avril 2016, l'agrément en qualité d'organisme d'interprétariat et de traduction au titre des dispositions des articles L. 111-8 et R. 111-12-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est renouvelé à l'association Inter Service Migrants Méditerranée, dont le siège social est situé 1, boulevard Garibaldi, 13001 Marseille, pour une durée d'un an à compter du 10 avril 2016.